

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 2 Février 2024

L' an 2024 et le 2 Février à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de HUBINOIS Alain Maire.

**Présents** : M. HUBINOIS Alain, Maire, M. ARTUS Jacques, Mme MUNOZ Cindy, M. GUIGNER Gilles, M. PULBY Jean-Louis, Mme LEGER Marie-Claude, M. BARNIK Stanislas, M. CAPPELLE Benoît, Melle DEFRANCE Corinne, Mme HADJADJE Chantal, Mme CHOBEAU Agnès, M. MASSEY Laurent

**Excusé ayant donné procuration** : M. THOYER Eric à M. PULBY Jean-Louis

**Excusées** : Mme DHÔTEL Elodie, Mme JACQUEMIER Cécile

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 29/01/2024

**Date d'affichage** : 29/01/2024

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en PREFECTURE

le :

et publication ou notification

du :

**A été nommée secrétaire** : Mme CHOBEAU Agnès

#### **Objet des délibérations**

### SOMMAIRE

Renouvellement de la convention d'adhésion au service commun d'autorisation des droits des sols avec Troyes Champagne Métropole  
Renouvellement de la convention d'adhésion au service commun de gestion des chiens errants avec Troyes Champagne Métropole  
Approbation des rapports de la Commission Locale d'Evaluation des charges et des ressources Transférées  
Ouverture des crédits pour les premiers investissements 2024

**Réf : DCM2024 001**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention d'adhésion au service commun d'autorisation des droits des sols - Ads - de la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole.

*A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)*

**Réf : DCM2024 002**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le maire à signer la convention d'adhésion au service commun gestion des chiens et chats errants avec Troyes Champagne Métropole.

**S'ENGAGE** à verser la cotisation annuelle sur la base des tarifs en vigueur, votée par le conseil communautaire de Troyes Champagne Métropole.

*A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)*

**Réf : DCM2024 003**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE D'APPROUVER** le rapport d'évaluation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges et des Ressources Transférées du 14 décembre 2023 concernant le transfert à la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole par la commune de La Chapelle Saint-Luc de la partie de la rue Danton située dans la zone d'activités économiques des Vignettes.

*A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)*

**Réf : DCM2024 004**

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2024 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

<b>Chapitre</b>	<b>BP 2023</b>	<b>25 %</b>
020 - Dépenses imprévues	2 657.72€	664.43€
20 - Immobilisations incorporelles	5 000.00€	1 250.00€
204 - Subventions d'équipements versées	120 984.88€	30 246.22€
21 - Immobilisations corporelles	845 124.40€	21 128.11€
23 - Immobilisations en cours	458 714.29€	114 678.57€

*A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)*

**Réflexions sur les investissements :**

- Concernant l'aménagement du terrain de petits jeux, le maire a donné l'exemple de la commune de ROSIERES ou le tribunal administratif a été saisi car les rebonds de ballon faisaient trop de bruit sur le sol. Il est donc impératif de faire attention à la nature du sol qui sera installé sur le terrain.

- Un parcours de santé pourrait être installé vers la vélo voie (exemple de la commune de Payns).

- Le portail du stade est à changer, ainsi que la VMC des vestiaires de foot.

- Il est prévu l'aménagement d'une voie mixte piétons/cyclistes Route de Sainte-Maure

- Rue de la Tournelle, l'enfouissement des réseaux Telecom non intégré par Enedis est à prévoir.

- Peut-on installer une barrière route de sainte-maure afin de limiter les dépôts sauvages.

**Questions diverses :**

- Il y a un nouveau dépôt sauvage entre le canal et Western City.

En mairie, le 21/03/2024

Le Maire

Alain HUBINOIS



